



Formulaire de candidature

**Pour que votre demande de location puisse être retenue et enregistrée,
nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce formulaire après l'avoir complété, daté, signé
ET en joignant les trois documents OBLIGATOIRES suivants :**

- ① **L'avertissement extrait de rôle** : exercice d'imposition année en cours moins deux ans, revenus année en cours moins 3 ans, pour chaque personne de plus de 18 ans faisant partie du ménage.
- ② **Les revenus actuels** pour chaque personne âgée de plus de 18 ans et faisant partie du ménage soit une fiche de salaire récente, une attestation du CPAS (RIS), de la caisse de pension, de la mutuelle ou du syndicat + tout complément de revenus (soit du chômage ou mutuelle), une pension alimentaire perçue pour le chef de ménage.
Le candidat qui ne perçoit aucun revenu doit également le justifier via soit une attestation de fréquentation scolaire, une attestation de mutuelle ou une attestation du CPAS.
- ③ **La déclaration sur l'honneur** pour les conditions de propriété ci-jointe complétée et signée.

En fonction de votre situation et afin de compléter au mieux votre dossier, nous vous invitons également à nous transmettre :

- Une composition de ménage récente.
- Si vous avez un ou des enfants à charge, une attestation récente de la caisse des allocations familiales.
- Si vous avez des enfants en hébergement, le jugement ou la convention notariée ou l'accord du médiateur familial agréé précisant les modalités d'hébergement (d'au moins une nuit).
- Le jugement ou extrait de compte prouvant le paiement d'une pension alimentaire.
- Tout document prouvant que vous avez droit à une priorité (cfr. Annexe 1).

COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT		CONJOINT	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance		Date de naissance	
Etat civil		Etat civil	
Nationalité		Nationalité	
Registre national		Registre national	
Profession		Profession	
Handicapé	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone		Téléphone	
E-mail		E-mail	
Adresse : Rue N°..... Code : Localité : Pays :		Adresse : Rue N°..... Code : Localité : Pays :	

Avez-vous déjà loué un logement social : oui - non

Etes-vous locataire d'un logement social : oui - non

Société de logement de service public : Année :

1	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres :	Handicapé o oui o non
	Profession	N° national			
2	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres :	Handicapé o oui o non
	Profession	N° national			
3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres :	Handicapé o oui o non
	Profession	N° national			
4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres :	Handicapé o oui o non
	Profession	N° national			
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres :	Handicapé o oui o non
	Profession	N° national			
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres :	Handicapé o oui o non
	Profession	N° national			
Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement (mois/année) :					

SOUHAIT DU LOGEMENT

Attention : La Société n'est pas tenue de vous proposer un logement qui réponde exclusivement à vos souhaits.

Maison ou Appartement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	Appartement studio	<input type="checkbox"/>

Les logements adaptés sont uniquement destinés aux personnes reconnues handicapées par le SPF Sécurité Sociale et remplissant au moins un des critères suivants :

- Etre reconnu comme étant atteint à 66 % au moins d'une insuffisance ou d'une diminution physique ou mentale,
- Avoir une réduction de capacité de gain à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner,
- Avoir un manque d'autonomie d'au moins 9 points.
- Avoir un manque d'autonomie de minimum 4 points dans le pilier 1, pour les enfants.

Logement adapté : OUI – NON

Description détaillée de votre handicap :

.....

.....

Déplacement en fauteuil roulant : OUI – NON

Déplacement à l'aide d'un moyen mécanique : OUI – NON Si oui, lequel :

CHOIX DES COMMUNES

➔ Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :
Faire un choix de maximum 5 communes de la même catégorie

Catégorie : « Nouvelles communes » (5 choix au MAXIMUM)	Ordre de préférence (1 à 5)
BRAINE-LE-COMTE / PETIT-ROEULX-LEZ-BRAINE	
ECAUSSINNES / EC. ENGHIEU / EC. LALAING / MARCHE-LEZ-ECAUSSINNES	
ENGHIEU / PETIT-ENGHIEU	
JURBIEU / ERBAUT / HERCHIES / MASNUIY-ST-JEAN	
SILLY / BASSILLY / HOVES	
SOIGNIES / HERRUES / NEUFVILLES / NAAST	

OU

Catégorie : « Anciennes communes » (5 choix au MAXIMUM)	Ordre de préférence (1 à 5)
BRAINE-LE-COMTE	
PETIT-ROEULX-LEZ-BRAINE	
ECAUSSINNES D'ENGHIEU	
ECAUSSINES LALAING	
MARCHE-LEZ-ECAUSSINNES	
ENGHIEU	
PETIT-ENGHIEU	
ERBAUT	
HERCHIES	
MASNUIY-SAINT-JEAN	
BASSILLY	
HOVES	
HERRUES	
NEUFVILLES	
NAAST	
SOIGNIES	

ET/OU

➔ Communes gérées par D'AUTRES SOCIETES :

	Ordre de préférence

INFORMATIONS DU(DES) CANDIDAT(S) A COMMUNIQUER A LA SOCIETE

.....
.....
.....
.....

POINTS DE PRIORITE

Pour bénéficier des points de priorité liées à votre situation, vous devez fournir les documents probants prévus dans les tableaux repris dans l'annexe 1.
Le total des points est calculé par l'addition de la valeur la plus élevée du tableau 1 et la valeur la plus élevée du tableau 2.

LOGEMENT PROPORTIONNE

La Société est tenue de vous proposer un logement proportionné conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon comme : « Le logement qui comprend un nombre de chambres correspondant à la composition du ménage » soit :

- a) Une chambre pour la personne isolée ;
- b) Une chambre pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent ensemble maritalement ;
- c) Une chambre supplémentaire pour les personnes de plus de 65 ans en faveur du chef de ménage ou de son conjoint ;
- d) Une chambre supplémentaire pour le couple, marié ou composé de personnes vivant maritalement lorsque l'un des membres est handicapé reconnu à 66 % au moins ou équivalent par le Service Public Fédéral ;

Les chambres supplémentaires visées au (c) et (d) ne peuvent être cumulées.

- e) Pour les enfants :
 - Une chambre pour un enfant unique ;
 - Deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart ;
 - Deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans ;
 - Une chambre par enfant handicapé.

La Société tient compte du ou des enfants bénéficiant de modalités d'hébergement chez l'un ou l'autre des membres du ménage, actées dans un jugement, dans une convention notariée ou dans un accord obtenu par l'entremise d'un médiateur familial agréé.

Seuls seront pris en considération les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d'allocations familiales (par un membre du ménage ou non).

DEROGATIONS

- Si votre composition de votre ménage nécessite un grand nombre de chambres (5 ou plus), vous pouvez préciser que vous accepterez un logement comprenant une chambre en moins que le nombre de chambre normalement prévu.
- Si vous avez deux enfants de même sexe de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart, vous pouvez mentionner que vous acceptez que ces enfants occupent la même chambre.
- Si vous êtes seul ou en couple, âgés de plus de 65 ans, vous pouvez accepter un logement « vieux conjoints » à une chambre.
Dans ces cas précités, vous pouvez nous en faire la demande.
A noter que vous ne pourrez pas introduire une demande de mutation (passage d'un logement social vers un autre) vers un logement plus grand pendant une période de trois ans.

VOIE DE RECOURS

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Wallonie à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 08 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.

Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

La candidature doit être OBLIGATOIREMENT ETRE RENOUVELEE chaque année entre le 01 janvier et le 15 février sous peine également d'être radiée.

Fait à le Signature(s) du(des) candidat(s)
Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

En signant ce formulaire, j'accepte que les informations qui y sont indiquées soient exploitées dans le cadre de la gestion des candidatures à un logement de service public. Ces données seront conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement.